

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B096-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B096

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer cinq marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 5 lots (n°13M091, n°13M151 à 13M154)

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_12

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer cinq marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 5 lots (n° 13M091, n°13M151 à 13M154).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'édifier en lieu et place de l'actuel équipement de surface du Parc Relais Krypton de 300 places, un Parc relais en silo de 900 places, relié au quartier des universités et au centre ville par un ouvrage d'art assurant le franchissement de l'autoroute A8. Cet équipement qui comportera un mini pôle d'échanges va permettre avec ses douze quais de bus de limiter l'impact de l'automobile dans le centre ville d'Aix-en-Provence.

Le présent rapport porte sur la relance de 4 lots déclarés sans suite pour les lots 4,7,12 et infructueux pour les lots 5 et 10.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport concerne la réalisation de travaux pour la construction d'un parc relais en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais.

Conformément à l'article 10 du CMP, l'opération est décomposée en 14 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché.

Pour information, par délibération n°2013_B522 du 5 Décembre 2013 le Bureau autorisait la signature des marchés relatifs aux lots : structure (13M085), Etanchéité (13M086) et réseaux secs –Eclairage extérieur (13M098).

Le 15 janvier 2013, par délibération n°2014-B018, le Bureau autorisait la signature des lots : Electricité (13M087), Vidéo protection (13M089) et Façades Inox (13M094).

Le présent rapport concerne donc uniquement les lots : 4, 5, 7, 10 et 12.

La CAO réunie le 27 novembre 2013 déclarait sans suite les lots 4, 7 et 12 et infructueux le lot 10. La CAO demandait au service de relancer une consultation en appel d'offres ouvert pour les lots 4, 7 et 12, et une procédure négociée sans publicité mais avec mise en concurrence (article 35.II.3 du CMP) pour le lot 10.

Pour le lot n°5, la CAO réunie le 10 janvier 2014, déclarait ce lot infructueux et demandait au service de le relancer en procédure négociée avec les candidats ayant remis une offre conformément à l'article 35.I.1 1^{er} alinéa du CMP.

Pour mémoire, la décomposition de la consultation est la suivante :

Intitulés des lots	N°
Lot Structure	1
Lot Etanchéité	2
Lot Electricité	3.1
Lot Contrôle d'accès	3.2
Lot Vidéo protection – anti-intrusion	3.3
Lot Plomberie	4
Lot Ascenseurs	5
Lot Aménagements intérieurs	6
Lot Couverture textile	7
Lot Façades inox	8
Lot Résille aluminium	9
Lot Peinture - Signalétique	10
Lot VRD	12
Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur	13

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les marchés ne comportent pas de tranches.

Les marchés sont traités à prix global et forfaitaire, ils sont révisables mensuellement.

La durée de l'opération est fixée à 30 mois. Elle comprend une période d'exécution globale de 18 mois pour la totalité de l'ouvrage, y compris la période de préparation de 1 mois, et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Chaque marché à son propre délai d'exécution qui s'inscrit dans la durée globale d'exécution des marchés (18 mois).

Estimation du marché :

Intitulés des lots	Montant € HT
Lot 4 Plomberie	310 000
Lot 5 : Ascenseurs	92 000
Lot 7 Couverture textile	290 000
Lot 10 Peinture - Signalétique	135 000
Lot 12 VRD	2 400 000

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, pour les lots 4, 7 et 12, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 2 Décembre 2013 aux journaux suivants: JOUE, BOAMP, MONITEUR, PROVENCE, PROFIL ACHETEUR.

Pour le lot 10, le 13 décembre 2013 une lettre de consultation a été adressée aux cinq entreprises suivantes accompagnée du dossier de consultation des entreprises :

- SLVR
- LCP Bâtiment
- S2M
- DG peinture
- L3B Peinture

Pour le lot 5, le 29 janvier 2014 une lettre d'engagement des négociations a été adressée aux entreprises ayant déposé une offre pour rappel il s'agissait des sociétés :

STARLIFT ASCENSEURS
OTIS
KONE
AMS ASCENSEURS
CFA DIVISION NSA

Les critères de jugement des offres pondérés sont les suivants :

➤ Pour le lot n : 12

1. Prix des prestations - coefficient 0.60
2. Valeur technique - coefficient 0.30
3. Délais d'exécution des prestations 0.10

➤ Pour les lots n° : 4, 5 7, 10

1. Prix des prestations - coefficient 0.70
2. Valeur technique - coefficient 0.30

Au terme de la procédure d'appel d'offres (lots 4,7 et 12) et des procédures de négociation (lot 5 et 10), la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14/02/2014 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Intitulés des lots	Société	Montant € HT attribué
Lot 4 Plomberie (13M151)	ENERGETIQUE SANITAIRE	187 860.00€ HT
Lot 5 : Ascenseurs (13M091)	A.M.S	91 200.00€ HT
Lot 7 Couverture textile (13M152)	A.C.S	285 650.00€HT
Lot 10 Peinture – Signalétique (13M154)	L.C.P	125 800.60€ HT
Lot 12 VRD (13M153)	EUROVIA	2 295 592.49€HT

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33,35.I.1 ; 35.II.3, 10, 55, 57 à 59

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M151 relatif au «Lot 4 plomberie» attribué à société **ENERGETIQUE SANITAIRE** pour un montant forfaitaire de **187 860.00 € HT**.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M091 relatif au «Lot 5 Ascenseurs» attribué à société **A.M.S** pour un montant forfaitaire de **91 200.00 € HT**
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M152 relatif au «Lot 7 Couverture textile» attribué à la société **A.C.S** pour un montant forfaitaire de **285 650.00 € HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M154 relatif au «Lot 10 peinture signalétique» attribué à la société **L.C.P** pour un montant forfaitaire de **125 800.60 € HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M153 relatif au «Lot 12 VRD» attribué à la société **EUROVIA** pour un montant forfaitaire **2 295 592.49 € HT** ; pour une durée d'exécution de 27 semaines.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : 824 - Nature : 21712.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer cinq marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 5 lots (n°13M091, n°13M151 à 13M154)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014